



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Accord Logement 2017-2019

Un bilan qui conforte les acquis et qui a répondu aux attentes des Postiers.

Un succès qui mérite d'être confirmé

La CFDT travaille de longue date à la sécurisation des parcours de vie des travailleurs. Elle a porté et obtenu la création de produits* et services permettant de faciliter l'accès à un logement digne et pérenne. Il est maintenant indispensable de continuer à travailler sur les besoins et attentes des postiers qui, à un moment de leur vie, pourraient être confrontés à des difficultés liées au logement (*séparation, handicap, mobilité*).

- *Visale,
- Prêt pour l'adaptation du logement,
- Mobili-Jeune
- Loca-Pass, ...

Les enseignements à tirer de cet accord

En premier lieu, il est à noter la pertinence et l'importance de cet accord, des mécanismes de protection, d'aides et d'accès à un logement ou à son maintien dans le logement tels que : ALIF¹, ALP² ou ALOM³, aide à la quittance, Visale, par exemple.

► L'augmentation constante des aides au logement

En particulier pour les débutants : une augmentation prévue pour 2019 de 86%, soit 5 133 733 € pour 2019 (projection). En 2018, ce montant représentait 4 423 064 €. Contrairement à ce que l'on peut penser, la majorité de ces aides se concentrent sur la province (4 604 contre 1 011 pour l'IDF).

¹ Allocation Logement Ile de France

² Allocation Logement Province

³ Allocation logement Outre-Mer

⁴ Action logement services

► Un Fonds Logement Social (FLS) « bras armé financier » du Service Logement de La Poste (SLP)

Ce fonds a notamment permis de renforcer « Toits et Joies », via la consolidation de ses fonds propres sur les 3 ans. Ce seront 384 logements qui auront été financés sur la période et sur l'ensemble du territoire.

► La signature de baux au profit des Postiers, ralentie par les difficultés d'ALS ⁽⁴⁾.

Les difficultés que le Service Logement de La Poste (SLP) a pu rencontrer avec ALS sont le fruit des nombreux remous que subit cette structure depuis 3 ans. Que ce soit sur sa gouvernance, dans les mouvements de son personnel ou encore dans la migration de plusieurs de ses outils informatiques.

Ces difficultés ont été, en grande partie compensées, par les équipes DNAS en territoire et celles du SLP pour que les postiers puissent continuer à bénéficier des dispositifs de l'accord.

► Les évolutions des demandes de logement

Sans surprise, c'est la région IDF qui a représenté 47% des demandes sur la période août 2018 à août 2019, suivi par la région méditerranée (15%) et Rhône Alpes (8%). (*Rappelons que les régions postales ne reprennent pas systématiquement les régions administratives*).

Quant à l'accession sociale à la propriété, sur 3 ans, les accédants seraient au nombre de 149 (chiffre à confirmer avec les résultats du dernier trimestre 2019). Un chiffre qui peut surprendre, mais qui est aussi symptomatique de la méconnaissance des dispositifs mis à

la disposition des postiers, par les bénéficiaires eux-mêmes, mais également par les conseillers de la Banque Postale. La CFDT s'inquiète notamment des nombreux postiers finalisant leurs prêts à la concurrence, découragés par un système encore trop souvent Kafkaïen.

► **La pertinence du dispositif d'aides aux Postiers en difficulté**

Le dispositif d'aides aux Postiers en difficulté a montré sa pertinence et son efficacité. Sur 3 ans, ce sont **955 Postiers qui ont bénéficié de cet accompagnement**, soit via le réseau des assistants sociaux, soit par l'intermédiaire de DDCH (Droit De Cité Habitât). La majorité de ces prestations se situe dans le cadre de l'aide à la quittance (80%), et de l'aide au paiement du prêt immobilier (13%).

Ce dispositif intervient dans des situations qui sont souvent le fruit d'accident de la vie (séparations, etc..). Il est majoritairement utilisé par des postiers de la branche Service-Courrier-Colis avec une prédominance des classes I et II.

Comme indiqué plus haut se sont les aides à la quittance qui représentent la majorité des interventions auprès des Postiers en difficulté. Ainsi le montant des aides accordées aux Postiers en difficultés est passé de 158 466 € (1^{er} Semestre 2018) à 170 271 € (1^{er} Semestre 2019).

Que met en lumière ce bilan ?

Cette analyse met en lumière **la pertinence des prises de positionnement de la CFDT quant au renforcement d'un parcours résidentiel sécurisé**. Il est primordial que ce dernier joue un rôle d'amortisseur social pour aider les postiers à faire face aux accidents de la vie. La CFDT considère que ce rôle a été démontré par les faits et nécessite maintenant la consolidation des aides et services directs aux Postiers et ce, tout au long de leur parcours de vie au sein de l'entreprise.

Ce bilan fait également apparaître la pertinence d'un service logement interne à l'entreprise. Car, face aux difficultés qu'a pu connaître notre partenaire historique Action Logement, **les équipes du SLP et de la DNAS, en territoire, ont pu palier et minorer les impacts négatifs des soubresauts de la réforme du groupe Action Logement**.

Cela renforce la détermination de la CFDT à maintenir et à garantir aux Postiers que chaque euro investi dans le Social leur assure les meilleures prestations, tout au long de leur parcours de vie.

Ainsi que de garantir la pérennité du SLP et de ses financements, y compris lorsque le projet « mandarine » sera finalisé.

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS